

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE VALREAS**

Séance du 28 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 11 Date de la convocation : 22 mai 2024
Présents : 7

L'an Deux Mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 16h12, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, FOURNOL, MARY, GAGNIERE, JUGE, M. GRUTER.

Étaient excusés : Mmes - DOUX, SERVAN ; M – ADRIEN, DELERUE

Pouvoirs : /

Madame Céline BOUFFET est désignée Secrétaire de séance,

N° 18/2024 : CREATION D'UNE AIDE « APRES LES JO, JE FAIS DU SPORT »

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le contrat de ville dans lequel est engagé la commune de Valréas et des actions portées par le CCAS ;

Considérant que la pratique d'une activité sportive en club, permet aux enfants de bénéficier de temps de loisirs de qualité, encadrés et structurant pour leur développement et leur inclusion dans la société.

Les dispositifs de droits communs (Aide au temps libre de la CAF et Pass'sport), facilitant l'accès à l'offre sportive des communes restent encore sous utilisés par certaines familles et insuffisants pour permettre aux enfants d'accéder à une activité sportive en club.

Le travail de terrain de la médiatrice depuis plus d'un an montre les difficultés pour des familles de faire faire du sport aux enfants dans les clubs sportifs :

- Difficultés d'ordre administratif : accès au droit commun, inscription en ligne, obtention d'un certificat médical ;
- Difficultés d'ordre économique : les ressources du foyer ne permettent par malgré les aides de financer l'adhésion et la licence à un club.

L'objectif est de proposer aux enfants du QPV et des poches de pauvreté identifiées, un accès facilité aux clubs de sports de la ville par un accompagnement financier et administratif.

La médiatrice, les agents du CCAS et de France services coordonneront leur action pour ouvrir le droit commun, faciliter les démarches en ligne et accompagner la démarche vers un professionnel de santé pour établir le certificat médical.

Sur le plan financier, il s'agit d'intervenir pour financer jusqu'à 90 % d'une adhésion et d'une licence à un club (de 180 à 300 € selon les clubs) en complément du droit commun et accompagner pour un paiement du reste à charge en plusieurs mensualités. Le projet portera sur un panel de 20 licences sportives, soit environ 2 par clubs et s'étalera de septembre 2024 pour la saison sportive 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **AUTORISE** le Président du CCAS ou à défaut la vice-Présidente du CCAS à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DIT** que la dépense est prévue au budget de l'année en cours et sera imputée au chapitre 65.

Vote : unanimité

Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 29 mai 2024,

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "Centre Communal d'Action Sociale", "Ville de Valréas", "84600", and "Vaucluse" at the bottom. There are small stars on either side of the word "Vaucluse".

Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 29/05/2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 30/05/2024